Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_079-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_079

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	56

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Convention de délégation des aides à la pierre - Avenant de programmation 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, André GAYMARD, Gilbert BOUZEREAU, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_079-DE

L'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les EPCI et les départements qui le souhaitent peuvent conclure une convention avec l'État par laquelle celui-ci leur délègue la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux ainsi que les aides en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a signé avec l'État une convention de délégation le 3 octobre 2011, pour une durée de 6 ans (2011-2016).

Cette convention de délégation de compétences a fait l'objet d'un avenant de prorogation d'une durée d'un an, compte tenu des travaux d'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) 2017-2023 en cours.

A ce titre, elle assure la programmation, l'instruction et la gestion des aides déléguées pour le parc public mais également la programmation des aides déléguées pour le parc privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

La présente délibération a pour objet la programmation pour l'année 2017 en termes d'objectifs de production et d'enveloppe déléguée.
Elle se décline comme suit :

- Pour le parc public:

	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL	Enveloppe ferme déléguée
Nombre de logements	242	170	73	485	1 666 000,00 €

Pour l'année 2016, l'État a mis fin au « bonus typologie » de 920 € par logement produit de type 2 et maintient toutefois la nécessité de production de petits logements, au regard notamment des mutations sociétales.

Par ailleurs, une enveloppe complémentaire pourra être déléguée pour le financement des opérations PLUS/PLAI en acquisition-amélioration, dans la limite de l'enveloppe réservée au niveau régional de 2 720 000 €.

Elle sera déléguée selon des modalités de financement communiquées par instruction de la l'État.

- Pour le parc privé :

Propriétaires Bailleurs	Propriétaires Occupants			Total
	Logements Habitat Indigne / Très Dégradés	Énergie	Autonomie	
6	3	38	9	56

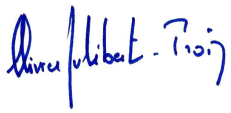
Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_079-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 6 avril 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant à intervenir, tel que présenté en annexe précisant notamment le montant des droits à engagements délégués par l'État à la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour l'année 2017,
- autoriser Monsieur le Président à le signer,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.